

DEMANDE D'ACCEPTATION PREALABLE**Information préalable à l'admission des déchets inertes en Installation de Stockage des Déchets Inertes**

Communauté de Communes de la Haute-Bigorre Mairie - Place des vignaux 65200 BAGNERES-DE-BIGORRE Service Environnement Tél : 05.62.95.24.40. Fax : 05.62.91.13.10. Siret : 246 500 482 00046 (B.Déchets)	<i>Cadre réservé à la CCHB</i> FICHE N° 20.... /	<i>Cadre réservé à la CCHB</i> Date de réception
--	--	---

Site : ISDI La Gailleste - Route de Labassère 65200 POUZAC	Téléphone : 06.83.82.07.33.
--	-----------------------------

PRODUCTEUR DU DÉCHET

Raison sociale :		
Adresse :		
Code Postal :	Ville :	
Téléphone	Fax :	Courriel :
Nom du responsable :		Fonction :
N° Siret :		Code APE :
Activité de l'établissement :		

CLIENT À FACTURER (si différent du producteur)

Raison sociale :		
Adresse :		
Code Postal :	Ville :	
Téléphone	Fax :	Courriel :
Nom du responsable :		Fonction :
N° Siret :	Code APE :	N° TVA intracommunautaire

TRANSPORTEUR ou COLLECTEUR*(si plusieurs entreprises de transport joindre l'avis de situation au répertoire SIRENE)*

Raison sociale :		
Adresse :		
Code Postal :	Ville :	
Téléphone	Fax :	Courriel :
Nom du responsable :		Fonction :
N° Siret :		Code APE :
Type de véhicule :	<input type="checkbox"/> véhicule utilitaire	<input type="checkbox"/> camion-benne 3,5 t < PTAC ≤ 12t
	<input type="checkbox"/> véhicule + remorque	<input type="checkbox"/> camion-benne 13 t ≤ PTAC ≤ 19t
	<input type="checkbox"/> camion plateau PTAC ≤ 3.5 t	<input type="checkbox"/> 6 x4 20 t ≤ PTAC ≤ 26t
	<input type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/> semi-remorque PTAC > 26 t

IDENTIFICATION DES DÉCHETS**Provenance des déchets**

Département :	Commune :
Adresse du chantier:	
Origine :	<input type="checkbox"/> industrie <input type="checkbox"/> artisan <input type="checkbox"/> particuliers <input type="checkbox"/> autre : _____

Prestation envisagée

Prévision du cubage à apporter :m ³ foisonnés (taux de conversion 1m ³ =1,8 tonnes)
Date de 1ère livraison : Durée du chantier :

IDENTIFICATION DES DÉCHETS (suite)			
Désignation des déchets (code nomenclature des déchets)			
Code déchets	Description	Restriction	Cocher les déchets apportés
17 01 01	Béton	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés.	
17 01 02	Briques	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés.	
17 01 03	Tuiles et céramiques	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés.	
17 01 07	Mélange de béton, tuiles et céramiques ne contenant pas de substances dangereuses	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés.	
17 02 02	Verre	Sans cadre ou montant de fenêtres.	
17 03 02	Mélanges bitumineux ne contenant pas de goudron	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés.	
17 05 04	Terres et cailloux ne contenant pas de substances dangereuses	A l'exclusion de la terre végétale, de la tourbe et des cailloux provenant de sites contaminés	
20 02 02	Terres et pierres	Provenant uniquement de jardins et de parcs et à l'exclusion de la terre végétale et de la tourbe.	
10 11 03	Déchets de matériaux à base de fibre de verre	Seulement en l'absence de liant organique.	
15 01 07	Emballage en verre	Triés.	
19 12 05	Verre	Triés.	

(1) annexe II à l'article R. 541-8 du code de l'environnement.

Composition du déchet			
<u>Plâtre :</u>	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui, teneur approximative (%) :	_____
<u>Apparence du déchet :</u>	<input type="checkbox"/> Solide	<input type="checkbox"/> Liquide	<input type="checkbox"/> Granulé
	<input type="checkbox"/> Pulvérulent	<input type="checkbox"/> Pâteux-siccité (%) :	_____
<u>Odeur :</u>	<input type="checkbox"/> Forte	<input type="checkbox"/> Moyenne	<input type="checkbox"/> Faible
<u>Couleur :</u>			
Déchets soumis à analyse :	<input type="checkbox"/> Asphalte	<input type="checkbox"/> Autre :	_____
<u>Analyse fournie par le producteur (test de lixiviation NF EN 12457-2) :</u>			
<input type="checkbox"/> Oui, analyse du _____	Référence :		
<input type="checkbox"/> Non;	<input type="checkbox"/> Échantillon à fournir	<input type="checkbox"/> Analyse à réaliser	

IDENTIFICATION DES DÉCHETS (suite)

Déchets interdits

Liste des déchets interdits :

- les déchets présentant au moins une des propriétés de dangers énumérées à l'annexe I de l'article R. 541-8 du code de l'environnement, notamment des déchets contenant de l'amiante comme des matériaux de construction contenant de l'amiante, relevant du code 17 06 04 de la liste des déchets, les matériaux géologiques excavés contenant de l'amiante, relevant du code 17 05 03 de la liste des déchets et des agrégats d'enrobé relevant du code 17 06 05 de la liste des déchets
- les déchets liquides ou dont la siccité est inférieure à 30%,
- les déchets dont la température est supérieure à 60°C,
- les déchets non pelletables,
- les déchets pulvérulents, à l'exception de ceux préalablement conditionnés ou traités en vue de prévenir une dispersion sur l'effet du vent,
- les déchets radioactifs,
- les déchets provenant de la prospection, de l'extraction, du traitement et du stockage de ressources minières, y compris les matières premières fossiles et les déchets issus de l'exploitation des mines et carrières, y compris les boues issues des forages permettant l'exploitation des hydrocarbures.

ENGAGEMENT CONCERNANT LE CHANTIER

Le chantier n'est pas connu comme étant contaminé ou potentiellement contaminé, le producteur et le demandeur s'engagent à :

- Vérifier que les matériaux amenés sont conformes aux spécifications de cette demande et conforme à l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 :
- qu'ils ont fait l'objet d'un tri préalable selon les meilleures technologies disponibles à un coût économiquement acceptable,
- que les déchets relevant des codes 17 05 04 et 20 02 02 ne proviennent pas de sites contaminés,
- que les déchets d'enrobés bitumineux relevant du code 17 03 02 de la liste des déchets figurant à l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement ont fait l'objet d'un test montrant qu'ils ne contiennent ni goudron ni amiante .
- Transporter des matériaux dans des camions conformes à la législation et respectant nos consignes de sécurité (pas de surcharge, EPI pour les chauffeurs (casque, chaussures de sécurité, gant, gilet fluo)) ...
- Nous informer de toute modification qui interviendrait sur les éléments stipulés sur la demande.
- Evacuer dans les filières adaptées toute pollution nouvelle qui apparaîtrait.

Le chantier est connu comme étant contaminé ou potentiellement contaminé, le producteur et le demandeur s'engagent à :

- Vérifier que les matériaux amenés sont conformes aux spécifications de cette demande et conforme à l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 :
- qu'ils ont fait l'objet d'un tri préalable selon les meilleures technologies disponibles à un coût économiquement acceptable,
- que les déchets relevant des codes 17 05 04 et 20 02 02 ne proviennent pas de sites contaminés,
- que les déchets d'enrobés bitumineux relevant du code 17 03 02 de la liste des déchets figurant à l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement ont fait l'objet d'un test montrant qu'ils ne contiennent ni goudron ni amiante .
- Nous fournir le plan de maillage du site (plan de maillage qui met en évidence la classification des terres et qui sera utilisé lors des évacuations),
- Nous fournir les analyses des matériaux reconnus comme non contaminés (selon l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014),
- Amener des matériaux conformes aux spécifications de cette demande et conforme à l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014,
- Transporter des matériaux dans des camions conformes à la législation et respectant nos consignes de sécurité (pas de surcharge, EPI pour les chauffeurs (casque, chaussures de sécurité, gant, gilet fluo)) ...
- Nous informer de toute modification qui interviendrait sur les éléments stipulés sur la demande.
- Evacuer dans les filières adaptées toute pollution nouvelle qui apparaîtrait.

Les apports non conformes seront déclassés (majoration du prix de traitement) ou refusés en cas d'impossibilité de traitement des déchets en mélange ou de constats de non conformités récurrentes.

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR OU INTERMEDIAIRE (le cas échéant)

Je certifie l'exactitude des renseignements fournis dans le cadre de la présente information préalable à l'admission et m'engage auprès de la C.C.H.B. :

- à signaler par écrit toute modification du déchet livré,
- à ce que les déchets livrés à l'Installation de Stockage de Déchets Inertes de Pouzac ne soient pas mélangés à des déchets interdits au titre de la réglementation des Installations classées pour la protection de l'Environnement,
- à m'être assuré que les déchets industriels banals (DIB) livrés ont fait l'objet au préalable d'une collecte sélective ou d'un tri en vue d'une valorisation matière ou d'une valorisation énergétique,
- à avoir pris connaissance de l'arrêté du 12 décembre 2014.

Date et lieu :

PRODUCTEUR		INTERMEDIAIRES	
Nom - fonction du signataire :	Cachet du producteur	Nom des entreprises de transport :	
Signature :	Cachet du producteur	Signatures :	Cachet des différents intermédiaires :

CADRE RESERVÉ À L'ADMINISTRATION**RESULTAT D'ACCEPTATION PRÉALABLE DÉCISION**

Acceptation validité 1 an

Un protocole de sécurité a été établi pour l'opération, l'exemplaire détaillé est joint en annexe.

Date d'acceptation :

Refus Motif : _____

Décision en attente de renseignements complémentaires

Motif : **Données manquantes, merci de renseigner et nous renvoyer la DAP complétée**
 Analyse complémentaire à réaliser
 Autre:

Date et lieu :

Cachet de la collectivité **Le Président,**
M. Jacques BRUNE

Demande à nous retourner au plus tard 72h avant les premiers dépôts par courriel :
environnement@haute-bigorre.fr